



**AVIS PUBLIC**

**SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-287**

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, assistant-greffier de la Ville de Terrebonne, que le conseil a adopté par résolution, lors de la séance tenue le 18 juin 2018, le projet de règlement numéro 1001-287 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne.

**QU'**une assemblée publique de consultation sur ledit projet se tiendra le 4 juillet 2018, à 17 h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.

Au cours de cette assemblée, M. Réal Leclerc, conseiller municipal, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et il entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

QUE l'objet du projet de règlement 1001-287 a pour but de:

- modifier la marge latérale d'une fermette à un (1) mètre.

Le projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire à l'exception du territoire d'Urbanova.

Le projet de règlement numéro 1001-287 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement numéro 1001-287 est disponible pour consultation au bureau du greffier au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Le présent avis est également disponible sur le site internet de la Ville de Terrebonne sous la rubrique « Avis légaux ».

Fait à Terrebonne, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de juin 2018.

DIFFUSÉ le 27 juin 2018.

L'assistant-greffier,

Pierre Archambault, LL.B., MBA

---